

L'ASSOCIATION ÉCOQUARTIER:

10 ans d'engagement
pour un habitat durable et
le vivre-ensemble !

Faire bouger les choses dans le sens de l'intérêt commun. Voilà ce à quoi l'Association écoquartier (AE) travaille depuis 10 ans ! Par la publication du présent abécédaire, nous souhaitons vous faire découvrir – ou rappeler – nos actions passées et en cours, nos convictions, nos attentes, ainsi que différentes questions auxquelles nous chercherons à donner réponse lors de prochaines réflexions participatives.

Mais pourquoi ce tour d'horizon en forme d'abécédaire ? En fonction de l'esprit d'ouverture qui préside au sein de l'association, il nous paraît essentiel de rendre compte de perceptions et considérations multiples, joyeuses ou sévères, brèves ou plus approfondies, à l'image de la variété de nos membres et des enjeux leur tenant à cœur. La forme de l'abécédaire est donc idéale pour intégrer des contributions réalisées très librement et de manière autonome.

Et à vous, lecteur, nous voulons que l'abécédaire offre des entrées multiples, pouvant être prises dans le désordre, selon votre envie et votre curiosité pour tel ou tel titre. Que vous soyez un-e ancien-ne de l'AE, un-e sympathisant-e, un-e professionnel-le, un-e élu-e ou simplement un-e curieux-euse concerné-e par l'urbanisme, l'habitat ou le vivre-ensemble, nous espérons que vous aurez plaisir et intérêt à nous lire.

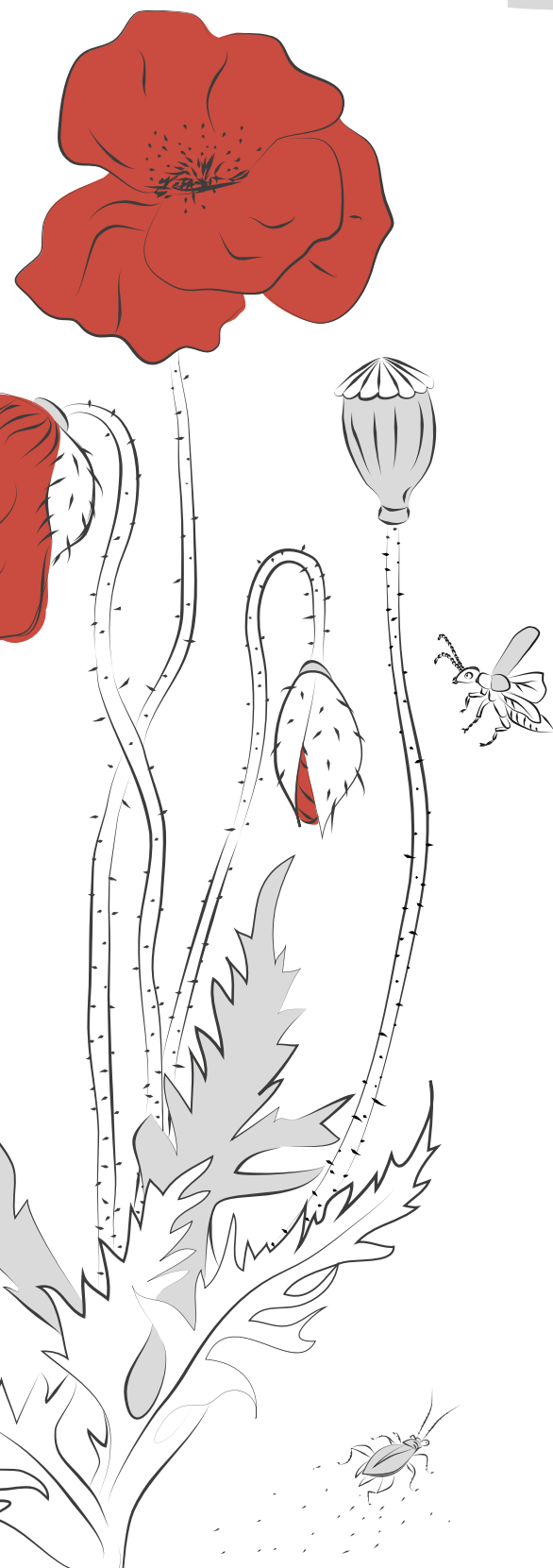
COMITÉ DE L'ASSOCIATION ÉCOQUARTIER, août 2017
www.ecoquartier.ch

Les textes de cette publication sont de :

ACa – Aude Calloc'h
ACo – Anick Courtois
AM – Alexis Mayer
CAE – Comité de l'AE
GC – Geneviève Corajoud
GT – Giampiero Trezzini
JM – Josiane Maury
LG – Laurent Guidetti
LT – Laëtitia Terrier
MB – Mathilde Beaud

MFH – Marie-France Hamou
MZ – Marc Zamparo
NC – Nadia Christinet
PS – Philippe Solms
RN – Régis Niederoest
SG – Sylviane Gosteli
SR – Sylvie Ramel
VB – Valéry Beaud
VD – Véronique Descartes
YB – Yves Bonard

et Silvia Zamora, que nous remercions chaleureusement pour sa préface



PRÉFACE

10 ans déjà !
10 ans que l'Association écoquartier (AE) cherche à susciter les initiatives, à favoriser les débats et à se poser en interlocutrice crédible de la Municipalité en matière de réalisation et d'accompagnement des écoquartiers à Lausanne.

S'il faut saluer le postulat de Giampiero Trezzini comme déclencheur des réflexions qui ont abouti en 2007 à la création de l'association, il faut aussi souligner que cette initiative a été très favorablement accueillie par la Municipalité qui y a reconnu une volonté citoyenne à même de renforcer les objectifs contenus, en 2005, dans le préavis 3'000 logements qui proposait de créer un quartier écologique à Lausanne. Le sérieux de l'AE lui a tout naturellement permis d'obtenir une place dans le jury du concours d'urbanisme pour l'écoquartier des Plaines du Loup, et de faire ainsi valoir plusieurs de ses recommandations dans le jugement.

Du côté de la Ville, ce sont les premières réflexions sur le projet Métamorphose qui ont permis d'opter, dès le programme de législation 2006-2011, pour la réalisation d'un écoquartier exemplaire. Cette vaste démarche de transformation de Lausanne, qui traitait aussi bien du renouvellement des installations sportives que de mobilité ou de logement, a permis d'intégrer les propositions des conférences de quartiers issues de la démarche participative Quartiers 21 (qui s'est déroulée entre 2002 et 2005), et qui ont abouti au préavis 3000 logements. Pour la Municipalité d'alors, il s'agissait d'aller plus loin que l'intégration de différents critères du développement durable pour initier un véritable processus de co-construction d'une partie de la ville. La démarche participative était donc revendiquée comme une légitimation supplémentaire de la politique municipale, tout le contraire d'un abandon de ses responsabilités que certains lui reprochaient.

Les différents exemples européens ont cependant montré que la participation des habitants doit être précoce, pour éviter de mettre en consultation des projets déjà ficelés, constante, du concours d'urbanisme aux travaux, et intense, pour traiter les nombreuses thématiques inhérentes à la construction d'un quartier. Un tel processus de mobilisation des habitants est donc très exigeant, notamment en temps, en constance et en compétences ; pour le favoriser, l'AE est un partenaire idéal, capable de réunir aussi bien de futurs habitants d'un écoquartier que des professionnels désireux de s'impliquer dans les différents domaines abordés, ou encore des citoyens soucieux du futur visage de leur ville. Au cours de ces 10 dernières années, l'AE a montré sa capacité à éclairer les choix des élus, à améliorer les connaissances sur les écoquartiers et à favoriser le dialogue pour aboutir à la réalisation et à l'appropriation du ou des futurs quartiers écologiques par leurs habitants.

SILVIA ZAMORA, ancienne municipale de la culture, du logement et du patrimoine

ASSOCIATION

Fondée le 12 janvier 2007 à Lausanne, l'Association écoquartier (AE) a pour but la « *promotion, par une approche participative, de l'écohabitat et/ou des écoquartiers selon les principes de développement durable et ceci indépendamment du lieu de leur installation. L'AE promeut le développement des connaissances autour du concept d'écoquartier et des thèmes y afférents, afin de créer une véritable émulation citoyenne et de favoriser l'émergence, la réalisation et la durabilité de tels quartiers* ».

La création de l'AE fait écho au dépôt d'un postulat au Conseil communal de Lausanne par l'un de ses membres fondateurs, Giampiero Trezzini, demandant en mars 2006 la création d'un écoquartier. En réponse, la Municipalité propose en avril 2007, dans le cadre du projet Métamorphose (rapport-préavis n° 2007/19), la construction d'un vaste écoquartier aux Plaines-du-Loup (voir lettre P). L'AE offre alors une dynamique externe à l'administration communale, avec un fort ancrage citoyen, pour imaginer et accompagner le développement de ce projet en fonction des attentes de la population. Si son périmètre d'action est l'ensemble du Canton de Vaud, elle se développe et concentre en effet une part importante de ses réflexions et activités autour de l'écoquartier des Plaines-du-Loup.

LE DÉVELOPPEMENT D'UN SAVOIR COLLECTIF

Ces 10 dernières années, l'AE organise 42 conférences-débats et 17 voyages/visites (voir lettre D) qui contribuent largement à la formation de ses membres et sympathisants, mais également de représentants de la Ville de Lausanne ou d'autres professionnels. Parallèlement, son engagement se traduit par des initiatives diverses, réalisées de manière plus ponctuelle.

LES BROCHURES

En 2009, à l'issue d'une démarche participative avec ses membres, elle publie un premier ouvrage intitulé MÉTAMORPHOSES ! RECOMMANDATIONS URBANISTIQUES DE L'ASSOCIATION ÉCOQUARTIER. Ces 140 recommandations pour l'écoquartier des Plaines-du-Loup sont intégrées au cahier des charges du concours d'urbanisme. L'année suivante, son président Valéry Beaud participe au jury de ce concours. Des membres du comité et plus largement de l'association s'impliquent par ailleurs lors de chacune des phases participatives accompagnant le projet.

En 2012, l'AE publie une deuxième brochure, intitulée CONSTRUISONS ENSEMBLE ! RECOMMANDATIONS ET CRITÈRES D'ATTRIBUTION DES TERRAINS POUR LA RÉALISATION D'UN ÉCOQUARTIER. Sont présentés, d'une part des recommandations sur les processus à mettre en œuvre lors de l'attribution de terrains à des investisseurs, et d'autre part des propositions concrètes de critères pour sélectionner les projets immobiliers auxquels attribuer des terrains. L'ouvrage contribuera à la définition par la Ville de

Lausanne de critères d'attribution des terrains pour l'écoquartier des Plaines-du-Loup.

Enfin, un écoquartier n'étant rien sans ceux qui l'habitent et le font vivre, l'AE propose en 2015 une troisième publication, intitulée VIVONS ENSEMBLE ! DE LA CHARTE À LA GOUVERNANCE DE QUARTIER, pour ouvrir le débat sur la gouvernance, que l'AE souhaite la plus participative possible. L'enjeu est notamment de permettre aux habitants et usagers de s'approprier les lieux, de s'y impliquer et d'être de véritables acteurs du quartier.

LES PRISES DE POSITION

Dans les moments clés du développement du projet d'écoquartier des Plaines-du-Loup, l'AE a également élaboré des prises de position détaillées sous forme de propositions, particulièrement lors de la consultation publique du Plan directeur localisé (PDL) et de l'enquête publique du premier Plan partiel d'affectation (PPA, étape 1). En ayant accompagné le projet dès ses prémices et au vu de sa remarquable force de proposition, l'AE aura donc réussi, tout au long de ces 10 ans, à fortement influencer le projet, pour contribuer à en faire un véritable écoquartier.

LES PARTENARIATS

Convaincue du rôle déterminant que jouent les approches coopératives et la culture du partage pour la durabilité et le bien-vivre ensemble, l'Association écoquartier s'associe également à d'autres acteurs pour mener à bien des projets spécifiques, par exemple :

En 2011, elle fonde la Plateforme d'Échange des Coopératives d'Habitants pour les Écoquartiers (PECHE) avec la Coopérative de l'habitat associatif (CODHA). La création de la PECHE fait suite à l'organisation par l'AE de « cafés écoquartier », lieux d'échange et d'initiative en matière d'habitat coopératif. Les buts de la PECHE sont d'être un lieu d'information et d'échange pour les coopératives d'habitants, de les aider dans leur constitution, de les assister dans leur développement et d'être leur porte-parole auprès des pouvoirs publics et autres acteurs (voir lettre C).

En 2013, l'AE initie les Journées des alternatives urbaines (JAU). L'événement invite le public à découvrir et à débattre d'initiatives citoyennes, partagées et écologiques porteuses d'avenir (voir lettre J). Après avoir organisé les JAU 2013, puis co-organisé en 2015 la deuxième édition, l'AE participe à la création de l'Association Urbicultrice, chargée depuis 2017 des nouvelles éditions.

En 2016, à la demande du Service de la jeunesse et des loisirs de la Ville de Lausanne, l'AE propose avec le Centre de quartier des Bossons-Plaines-du-Loup une démarche participative pour penser la future maison de quartier des Plaines-du-Loup (voir

lettre K). La démarche induit la création d'un collectif d'habitants et permet à chacun – riverains des Plaines-du-Loup, futurs habitants et autres acteurs concernés – d'exprimer ses besoins et idées. A l'issue des ateliers participatifs et du forum de quartier, le matériel collecté est transmis à la Ville pour alimenter le programme architectural.

LA DIMENSION CITOYENNE

Au-delà de cette activité débordante, l'AE est une association dans le sens le plus noble du terme. Elle œuvre pour l'intérêt général et se conçoit avant tout comme un lieu où différentes personnes s'unissent pour porter un objectif commun. Ouverte à toutes et tous, elle cultive un fonctionnement démocratique et participatif, et valorise les compétences de ses membres. Elle compte actuellement près de 300 membres, ainsi que des centaines de sympathisants, parmi lesquels de nombreux fidèles

**Ouverte à toutes et tous,
l'AE cultive un fonctionnement
démocratique et participatif**

et des bénévoles motivés lorsque certaines activités nécessitent un engagement particulier. Au fil des ans, ce sont 33 membres du comité qui se sont engagés bénévolement pour faire vivre l'association, dont 5 présidents ou co-présidents, Melissa Haertel (2007-2008), Valéry Beaud (2008-2017), Marco Castroni (2012-2013), Régis Niederoest (2013-2015) et Sylviane Gosteli (2015-2017). De plus, grâce au précieux et apprécié soutien de la Ville de Lausanne, l'AE a la chance de pouvoir bénéficier d'un coordinateur salarié (30%), poste occupé successivement par Stéphanie Apothéloz (2008), Jérémie Schaeli (2008-2011) et Philippe Solms (2011-2017).

Au fil du temps, des activités et du travail réalisé, l'Association écoquartier a développé une vision, des connaissances et des compétences significatives dans son domaine. Elle a aussi appris comment rendre possible et accompagner la réflexion citoyenne. Dans le champ de l'urbanisme durable et des problématiques y afférentes, l'AE dispose ainsi aujourd'hui d'un bagage solide, notamment pour :

- Informer et sensibiliser, tant des publics de spécialistes que de non spécialistes ;
- Analyser les enjeux et produire des recommandations ;
- Faciliter et accompagner des projets ;
- Mettre des acteurs en réseau et organiser des événements fédérateurs. GT+VB

BROCHURES DE L'AE

Au fil du temps, les membres de l'Association écoquartier (AE) ont eu l'occasion d'échanger des idées et des expériences, et d'enrichir leurs connaissances sur les écoquartiers. Ces savoirs acquis de façon participative s'incarnent dans les différentes brochures publiées par l'association.

MÉTAMORPHOSONS ! RECOMMANDATIONS URBANISTIQUES DE L'ASSOCIATION ÉCOQUARTIER (2009) ou l'art de se lancer dans la réflexion. Penser, creuser, proposer... quand des miliciens motivés et engagés investissent un domaine nouveau pour eux et produisent des recommandations urbanistiques sur la gestion des espaces, la mixité, la mobilité et les ressources et énergie. La brochure a reçu un accueil très favorable ; ses recommandations ont été intégrées au cahier des charges du concours d'urbanisme de la Ville de Lausanne pour l'écoquartier des Plaines-du-Loup.

CONSTRUISONS ENSEMBLE ! RECOMMANDATIONS ET CRITÈRES D'ATTRIBUTION DES TERRAINS POUR LA RÉALISATION D'UN ÉCOQUARTIER (2012) ou l'ambition de la qualité. Il s'agit de penser le futur bien avant la première pierre. Être exigeant, vouloir plus pour son quartier, se fixer un minimum non négociable et aussi des bonus pour lui ajouter de la durabilité. La brochure se veut un outil pour les propriétaires fonciers, notamment publics, souhaitant attribuer des terrains en droit de superficie (voir lettre F). Elle définit un processus et des critères permettant de sélectionner les investisseurs dont les projets défendent au mieux les valeurs d'un écoquartier.

VIVONS ENSEMBLE ! DE LA CHARTE À LA GOUVERNANCE DE QUARTIER (2015) ou parler un langage commun. Dès le départ, collaborer, savoir trouver des accords, viser un mieux collectif qui est plus que la somme des avantages individuels. Certains ont des savoirs techniques, d'autres de fortes convictions, les uns interviennent dans la phase de construction, les autres font du quartier un projet de vie, mais tous se retrouvent pour mettre en place une référence commune, des objectifs partagés et pour donner une permanence aux valeurs qui sous-tendent le projet. Ces principes sont co-écrits dans une charte.

La force de l'Association écoquartier et de la démarche participative est de donner à chacun l'opportunité de s'exprimer, quelles que soient ses connaissances préalables ou ses expériences professionnelles, et de générer des synergies positives pour faire émerger un véritable projet collectif. Nous pouvons tous devenir des citoyens engagés, des experts. VD



COOPÉRATIVES D'HABITANTS, QUARTIER ET CONVIVIALITÉ

Les coopératives d'habitation sont des organismes sans but lucratif ayant pour objectif de fournir des logements au meilleur prix, en général prioritairement, voire exclusivement, à leurs coopérateurs. Leur histoire est déjà longue de plus d'un siècle. Le développement des coopératives participatives d'habitation – ou coopératives d'habitants, comme on les appelle à Lausanne – est en revanche plus récent.

En Suisse romande, ces coopératives participatives apparaissent il y a une trentaine d'années. Leur spécificité est d'impliquer les coopérateurs dans la conception puis dans la gestion de l'habitat. Le logement est ainsi défini dans le cadre d'une réflexion partagée et favorisant la solidarité. Regroupant des personnes souvent curieuses de nouvelles façons de faire et de vivre ensemble, ces coopératives s'avèrent propices à l'innovation (voir lettre I). Les domaines de progression possibles sont variés : construction écologique, efficacité énergétique, colocations entre familles, systèmes d'entraide intergénérationnelle, locaux partagés, etc.

Grâce au dynamisme de leurs membres, les coopératives participatives constituent par ailleurs un terreau fertile pour

toutes sortes de réalisations au bénéfice du voisinage : mutualisation d'espaces, développement de services d'intérêt commun, fêtes, etc. Cet aspect est essentiel. Une vie de quartier a besoin d'énergie, de créativité, d'initiatives spontanées. Autant d'actions renforçant le sentiment d'appartenance à un lieu de vie et qu'aucune politique publique ne peut décréter.

La PECHE – Plateforme d'Echange des Coopératives d'Habitants pour les Ecoquartiers – promeut ce type de coopératives dans la région lausannoise. Outre l'Association écoquartier, ses autres membres sont actuellement les suivants :

- C-Arts-Ouches – coopérative des Arts et des Ouches;
- Codha – coopérative de l'habitat associatif;
- Écopolis – coopérative d'habitants;
- La Meute – coopérative participative d'habitation;
- Le Bled – coopérative sociale d'habitants.

Chacune d'elles développera un projet dans le futur écoquartier des Plaines-du-Loup et y apportera vie et convivialité ! CAE+NC



DÉCOUVRIR, DÉBATTRE ET DÉVELOPPER UN SAVOIR COLLECTIF

L'Association écoquartier (AE) œuvre depuis 2007 pour promouvoir les écoquartiers. Dès ses débuts, elle a cherché à faciliter la construction graduelle d'un savoir collectif, en organisant des conférences-débats, en proposant des visites d'écoquartiers existants ou en animant des groupes de travail sur différentes thématiques, réflexions qui ont aboutis aux 3 publications de l'AE (voir lettre B).

En 10 ans, l'AE a organisé 42 conférences-débats, soit 9 cycles semestriels thématiques de 3 à 4 conférences entre 2007 et 2011, puis 10 conférences plus occasionnelles entre 2012 et 2016.

En 2007, alors que la notion d'écoquartier fait timidement son apparition en Suisse romande, le premier cycle de conférences-débats a pour but de présenter des écoquartiers existants afin de se faire envie, avec les quartiers Vauban à Freiburg im Breisgau, Bo01 à Malmö et BedZed à Londres, ainsi que différents exemples de construction écologique en Suisse romande. Durant la journée précédant les conférences publiques, l'AE organise aussi une session spéciale d'échange avec l'administration communale lausannoise, qui doit elle aussi construire son savoir en termes d'écoquartier.

En 2008, l'AE met pour la première fois à l'ordre du jour les coopératives d'habitants, qu'elle souhaite voir se développer dans la région. Elle organise aussi la première rencontre publique avec l'administration communale sur le projet d'écoquartier des Plaines-du-Loup (« Habiter l'écoquartier lausannois, le parcours du combattant ? »). Enfin, c'est en automne de cette même année que l'AE décide d'organiser une conférence-débat au nord-ouest de la Ville, proche du futur écoquartier, afin d'aller à la rencontre des voisins du futur écoquartier des Plaines-du-Loup, qui ont été un peu oublié dans la première phase de la démarche participative mise sur pieds par la Ville de Lausanne (« Comment intégrer un écoquartier dans un tissu urbain existant ? »). Avec la présence de 90 personnes, cette soirée restera l'une des plus fréquentée.

Fort de ce succès, l'AE se rapproche encore du site des Plaines-du-Loup en 2009, pour aller débattre de mixité sociale au Centre de quartier des Bossons – Plaines-du-Loup (« Vivre ensemble la mixité sociale »). Cette soirée marque la naissance d'un lien privilégié avec ce Centre de quartier qui couvre le périmètre du futur écoquartier. Cette même année, l'AE interroge notamment les notions d'espaces publics, d'espaces collectifs et de participation citoyenne, avant de donner la parole aux adolescents du quartier des Bossons – Plaines-du-Loup, une population souvent absente des processus participatifs.

L'AE interroge les notions d'espaces publics, d'espaces collectifs et de participation citoyenne

En 2010, l'AE se forme notamment sur la construction écologique, avec des architectes renommés en la matière, dont Conrad Lutz (Lutz associés Sàrl) et Stéphane Fuchs (ATBA SA). Elle aborde aussi la question de la vie du quartier et de sa gouvernance (« Vivre ensemble dans l'écoquartier : secrétariats et coordinations de quartier »), ainsi que l'importance des activités avec des soirées sur l'économie sociale et solidaire et sur l'agriculture de proximité.

En 2011, l'AE revient à la charge avec les coopératives d'habitants, pour inciter les gens à se lancer dans l'aventure (« Écueils et astuces pour mettre sur pieds une coopérative d'habitants »). Elle aborde l'important défi de la mixité intergénérationnelle, elle interroge la notion de critères d'attribution des terrains en lien avec sa démarche participative en cours (2e brochure), puis celle de charte de quartier. C'est aussi cette année, alors que les attentes des membres désireux d'habiter dans l'écoquartier des Plaines-du-Loup se font sentir, que l'AE organise une nouvelle soirée



ESPACE PUBLIC

Cette appellation relativement large, qui évolue avec le temps, définit, en ville, le lieu de vie collective de ses riverains (habitants, commerçants, artisans). L'espace public introduit l'idée du partage, de l'échange, de la découverte de l'altérité. Son aménagement, sa couleur, ses dédales, son arborisation, ainsi que ses décorations définissent son ambiance, sa forme de vie collective. Ce sont des rues et des places, des jardins et des parcs, des cheminements, des vides entre les constructions qui, octroyant l'accessibilité et la gratuité, permettent le libre mouvement de chacun.

Dans les grandes villes, l'espace public a souvent été réduit à une notion monofonctionnelle et technique. Depuis les années 1980, le piéton est toutefois revenu au centre des préoccupations urbanistiques avec des aménagements favorisant progressivement une mobilité plus douce. Beaucoup reste à faire cependant. Dans les quartiers déjà construits où les espaces privés prédominent, on constate par exemple un manque de possibilités de traverser le quartier par des itinéraires courts et sûrs – ce qui, entre autres, limite significativement l'autonomie des enfants.

Dans l'écoquartier des Plaines-du-Loup, en cours de réalisation à Lausanne, l'enjeu de la perméabilité du quartier se pose en particulier en ce qui concerne les futurs coeurs d'îlots. Les habitants du voisinage pourront-ils les traverser ? De quelle manière oser ouvrir et partager ces coeurs d'îlots ? Selon quelles modalités ? Sur la base de quel statut juridique ? Ces questions, encore ouvertes, pourraient influencer fortement sur la qualité et la convivialité du quartier. SG

FONCIER: OUI À LA COLLECTIVITÉ PROPRIÉTAIRE !

Durant ces deux dernières décennies d'importante pression démographique, la rareté des terrains à bâtir a conduit à une augmentation significative de leur prix. En Suisse romande, les prérogatives de construction appartiennent prioritairement au secteur privé et le terrain est rarement propriété publique (sauf dans quelques communes, dont Lausanne). Cependant, terrain cher ayant pour corollaire habitat cher, les communes ont souvent appris à leur dépend que le manque de maîtrise du foncier induit notamment la mise à l'écart des moins favorisés, dont la population jeune.

Pour une collectivité, garder la maîtrise du foncier, c'est-à-dire se doter d'un patrimoine foncier et louer ses terrains assortis de droits distincts et permanents (DDP ou droits de superficie), lui permet de favoriser la diversité des bâtisseurs, la construction de logements d'utilité publique et la prise en compte des incontournables enjeux environnementaux et énergétiques. En définissant des critères d'attribution pour les terrains en DDP, la collectivité propriétaire peut en effet fixer les objectifs auxquels devront répondre les projets immobiliers (voir la brochure de l'Association écoquartier CONSTRUISONS ENSEMBLE !). En outre, les DDP garantissent à la collectivité une rente pouvant, à terme, être significativement supérieure au prix qu'aurait rapporté la vente des terrains.

Poussons donc nos communes à mettre en œuvre des politiques foncières actives ! SG

à Tübingen ; de Bonne à Grenoble ; Confluence à Lyon ; Vesterbro et Fristaden Christiania à Copenhague, Bo01/Västra Hamnen et Augustenborg à Malmö ; GWL Terrain et Ilburg à Amsterdam, EVA Lanxmeer à Culemborg, De Kersentuin à Utrecht ; BedZed et Greenwich Millenium Village à Londres, Ashley Vale à Bristol.

Certains de ces quartiers marquent durablement les esprits et influencent les réflexions au sein de l'AE. C'est notamment le cas de Vauban à Freiburg im Breisgau, premier quartier visité (8 novembre 2008) car faisant incontestablement référence à cette époque, ainsi que du Französisches Viertel à Tübingen, pour ses îlots ouverts, Västra Hamnen à Malmö, pour sa beauté et son côté paisible, et de GWL Terrain à Amsterdam, pour sa gouvernance exemplaire.

Lors de la plupart de ces voyages, des représentants de la Ville de Lausanne (jusqu'à 6) ou d'autres collectivités, ainsi que des professionnels de la construction, se sont joints aux membres de l'AE. Ces voyages contribuant à leur formation.

Certains de ces quartiers ont marqué les esprits et influencé nos réflexions

Enfin, outre les voyages à l'étranger, 10 visites ont été organisées en Suisse, à la découverte d'écoquartiers existants (Eikenøtt à Gland) ou en construction (Les Vergers à Meyrin), d'exemples de projets de coopératives d'habitation (Giesserei à Winterthur, Kalkbreite et Mehr als wohnen à Zürich), de nouveaux quartiers lausannois (Maillefer) ou de constructions écologiques particulièrement intéressantes (L'Aubier à Montezillon, ECO46 à Lausanne, Green Offices à Givisiez, etc.).

En 10 ans, c'est donc 42 conférences-débats, 17 voyages-visites et 3 publications qui auront notamment contribué à construire ce savoir collectif faisant aujourd'hui de l'Association écoquartier un acteur connu et reconnu. VB

Gouvernance

L'Association écoquartier (AE) s'est interrogée sur les questions de gouvernance dans le cadre d'une réflexion participative sur le thème de la charte de quartier. Cette réflexion a conduit à une brochure publiée en 2015 : VIVONS ENSEMBLE ! DE LA CHARTE À LA GOUVERNANCE DE QUARTIER. Les développements ci-dessous s'en inspirent largement.

LES ENJEUX

Créer des dynamiques nouvelles dans le pilotage du changement urbain en élaborant les conditions-cadres d'une participation citoyenne. En d'autres termes, promouvoir la démocratie participative dans le cadre de la production et de la gestion d'un projet, c'est poser la question du partage des pouvoirs entre tous les acteurs concernés. Démocratiser ces processus revient à corriger les démarches planificatrices en mettant en œuvre une démarche mobilisant les habitants dans le débat public dans le cadre d'un travail collectif de codécision et de coproduction, au-delà de la simple information ou consultation. Il s'agit d'une prise de parole par tous et d'un engagement de chacun pour le bien commun par la reconnaissance mutuelle de la pluralité des savoirs. Seul cet engagement responsable ouvre le champ à une identification à des lieux habités et non plus à des espaces simplement occupés. La gouvernance ainsi définie est un vecteur de changement vers une réciprocité créative et durable au niveau social, économique et environnemental. Elle est un art du faire-ensemble, un mode d'agir orienté vers la recherche et la création d'une qualité de vie partagée, au quotidien, par étapes itératives, en pensant le présent dans la durée.

LA CHARTE DE QUARTIER

La charte établit les fondements de la gouvernance de quartier. La participation de tous les acteurs dès les prémices oriente et pérennise les choix fondamentaux : accès équitable au logement, mixité sociale, générationnelle et fonctionnelle,

prévision suffisante d'espaces publics et communs, manière de se raccorder aux différents réseaux, économie de proximité, qualité écologique du projet.

La charte établit les fondements de la gouvernance

LA GOUVERNANCE, C'EST PAR EXEMPLE...

1 HABITANT, 1 VOIX : Les futurs habitants et usagers, y compris les jeunes, contribuent avec les collectivités publiques, propriétaires, promoteurs et concepteurs au projet de quartier, dès la conception, grâce à des rencontres régulières. Dans cette démarche, chaque habitant a le droit à 1 voix.

SE DONNER DES MOYENS : Des ressources, aussi bien financières que matérielles et humaines, sont nécessaires. Par exemple, une structure de type « forum », un budget participatif cofinancé, la présence d'un animateur de quartier ou d'un facilitateur, le développement des connaissances des acteurs par une démarche de formation environnementale.

S'APPROPRIER LES LIEUX : Dans une société où l'espace privé a pris le pas sur l'espace public, où les lieux de décision sont éloignés de la réalité des lieux de vie, où la complexité et la technicisation écartent la population, il s'agit de permettre à l'habitant de passer du statut de « locataire dans la ville » à celui d'« acteur dans son lieu de vie ». Les espaces appropriés sont un gage, non seulement de bien-être et de convivialité, mais aussi d'identité et de respect.

LES INSTANCES INDISPENSABLES À LA GOUVERNANCE

LA DIRECTION DU PROJET : Il s'agit d'une instance opérationnelle mise en place par la collectivité et/ou les

propriétaires et/ou les promoteurs. Elle est dissoute quand les travaux sont terminés. Elle assume le pilotage du projet en interagissant avec toutes les parties prenantes et en les coordonnant. Elle initie les ateliers participatifs.

LES ATELIERS PARTICIPATIFS : Ils mobilisent les acteurs présents et futurs et se déroulent durant tout le cycle de vie du quartier. Ils visent à favoriser la co-conception et la co-gestion. Le nombre d'ateliers, leur fréquence et les thèmes traités sont définis de cas en cas.

LA PERMANENCE DE QUARTIER : Instance pérenne, elle est créée avant le début des travaux par la direction de projet. Le personnel peut être cofinancé par la collectivité et les habitants/usagers. Elle informe, fait de la facilitation, est un appui au respect de la charte, et à la réalisation et au suivi des projets. Par exemple, elle accueille les nouveaux arrivants, met en place la formation environnementale, veille à la gestion des espaces partagés, relaie des besoins auprès de l'administration publique.

LE FORUM DE QUARTIER : La permanence de quartier l'instaurer à l'arrivée des premiers habitants/usagers. Destiné à être pérennisé, le Forum fonctionne comme assemblée citoyenne. En référence à la charte, son rôle est de permettre l'échange et la concertation entre tous. Les propositions provenant des ateliers participatifs y sont discutées et leur faisabilité étudiée.

QUELQUES SOURCES D'INSPIRATION

ATELIERS PARTICIPATIFS ET CO-CONCEPTION D'UN QUARTIER : Pour concevoir l'écoquartier GWL Terrein (Amsterdam, Pays-Bas), de potentiels futurs habitants ont été mobilisés par voie de presse. Sur les 600 personnes ayant répondu à l'appel, 135 ont intégré les groupes de travail participatifs.

MAISON DU PROJET : Contiguë au chantier du futur écoquartier des Vergers (Meyrin, Suisse), la « Maison » sert de vitrine pour le projet, d'espace

culturel, de siège de la participation citoyenne et de lieu de rencontre pour toutes les personnes intéressées.

FORUM DE QUARTIER : À Vauban (Fribourg-en-Brisgau, Allemagne), l'Instance citoyenne Forum-Vauban s'est créée pour agir sur le développement de l'écoquartier. Elle s'est ensuite pérennisée.

COMMUNICATION ENVIRONNEMENTALE ET FORMATION : À Kronsberg (Hanovre, Allemagne), cette mission a d'abord été confiée à une agence spécialisée, puis au centre socioculturel du quartier.

BUDGET PARTICIPATIF : Les quatre contrats de quartier de Vernier (Suisse) garantissent un budget de réalisation pour les projets d'intérêt commun émanant des habitants. Pour le développement de leurs projets, ils sont aidés par un facilitateur salarié par la commune.

MAISON DES SERVICES : En France, dans plusieurs écoquartiers, la Maison des services est un lieu qui gère les réservations de vélos, d'accessoires voitures, de covoiturage, de demandes de maintenance et réparation de vélos, de regroupement d'achats, de réservation de billets, etc.

Créer des dynamiques nouvelles dans le pilotage du changement urbain

ET À LAUSANNE

DÉMARCHE PARTICIPATIVE POUR LA FUTURE MAISON DE QUARTIER DES PLAINES-DU-LOUP : La démarche débute en avril 2016, fut basée sur une co-organisation réunissant les services concernés de la Ville, le centre des Bossons-Plaines-du-Loup et l'Association écoquartier. Un collectif a été créé mettant en place de nombreux groupes de travail. Un financement a été attribué par la Ville qui a approuvé le rapport final. GC



Habitat durable: dé-mécaniser l'architecture

La tendance réglementaire voudrait que nous soyons confinés dans des bâtiments aux enveloppes hermétiques, au climat contrôlé, à l'oxygène filtré, entièrement dépendants de machineries aéraliques.

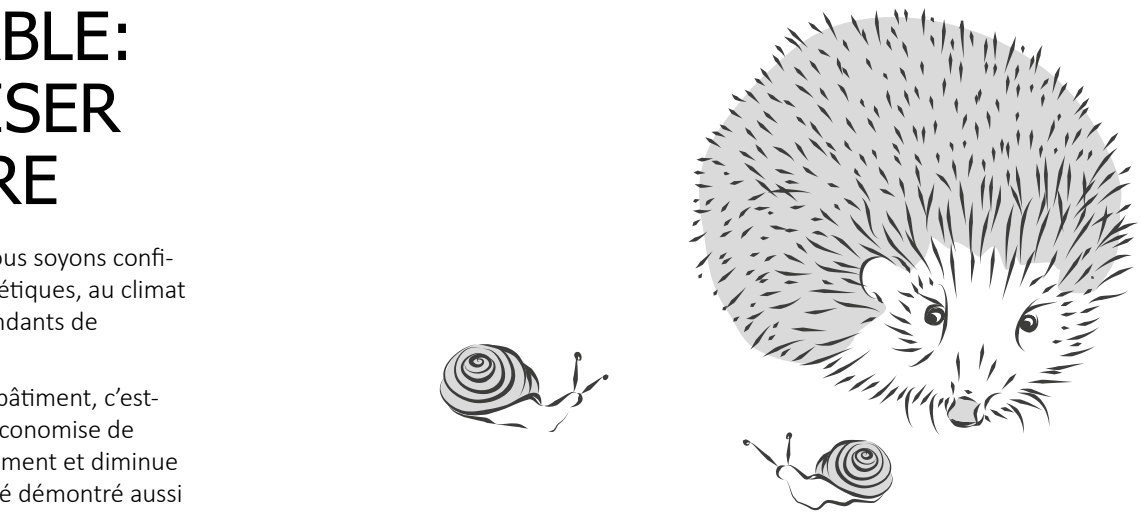
Pourtant, ventiler de manière naturelle un bâtiment, c'est-à-dire sans installation de ventilation forcée, économie de l'énergie primaire, réduit les coûts d'investissement et diminue la consommation énergétique. Ce constat a été démontré aussi bien pour des habitations que des bâtiments publics. Mais les avantages ne s'arrêtent pas là. Les installations de ventilation forcée, appelées aussi « ventilations contrôlées », sont constituées de réseaux complexes et difficiles à entretenir. Ils induisent actuellement un risque sanitaire hors de tout contrôle. MZ

Innovation

Innover en matière d'habitat, c'est notamment créer des clusters. Le cluster, sorte de colocation améliorée, est un appartement qui se compose d'espaces communs – grand séjour et cuisine généreuse – et de plusieurs unités d'habitation privatives, réduites par exemple à deux pièces avec salle de bain et coin évier-cuisson. En donnant une large place à ce modèle d'habitat partagé, ainsi qu'en proposant de nombreux autres locaux mutualisés dans ses bâtiments, la coopérative zurichoise Mehr als wohnen est doublement innovante : d'une part, elle satisfait de nouveaux besoins en matière de modes de vie et, d'autre part, elle optimise résolument l'utilisation de l'espace. La surface moyenne par habitant y est de 35 m², contre 50 m² environ à l'échelle suisse.

Dans l'écoquartier des Vergers, à Meyrin, innover c'est mettre en place un supermarché autogéré. Ouverture prévue en 2018. Les clients-coopérateurs s'engagent à donner du temps pour réduire les coûts de fonctionnement et à participer aux discussions et décisions. Les gérants s'engagent à participer aux discussions, à mettre en œuvre les décisions, à se coordonner avec les producteurs et transformateurs, à répondre aux besoins des habitants du quartier. Les membres producteurs et transformateurs – essentiellement de proximité – s'engagent à se coordonner avec les gérants, à participer aux délibérations et décisions, à travailler dans la transparence et la traçabilité, à favoriser le lien social avec les clients. Il s'agit de tendre un fil de la fourche à la fourchette, et du radis à la planète !

À Naples, innover c'est donner une existence de droit et de fait à des communs. Les biens abandonnés que possède la Ville sont recensés. Après concertation avec la population, ils sont confiés aux citoyens voulant y développer des projets d'utilité sociale économiquement viables. En 2012, l'ex Asilo Filangieri, occupé par des professionnels de l'animation et de la culture, est reconnu par la Ville comme un bien commun géré par une communauté ouverte. Plus récemment, en 2016, le statut de bien commun est attribué à sept propriétés publiques abandonnées et squattées. Les communautés d'occupants en sont désormais reconnues co-gestionnaires avec la Municipalité. PS



Journées des Alternatives Urbaines

Initiées par l'Association écoquartier (AE), les « Journées des alternatives urbaines » sont un événement biennal destiné à ouvrir le débat sur le développement urbain, à promouvoir et expérimenter des initiatives partagées et écologiques dans les villes et à contribuer aux dynamiques collectives dans les quartiers où l'événement est organisé.

Organisé dans la région lausannoise, l'événement convie des intervenants et des initiatives de Suisse romande, Suisse allemande et d'Europe. Les thèmes investigués sont principalement l'habitat coopératif, les quartiers durables, les dynamiques collectives et participatives, les espaces communs, ainsi que les pratiques écologiques au quotidien.

L'organisation et les objectifs de l'événement ont sensiblement évolué à chaque édition. Lors de la première édition, organisée en 2013 à la Maison de quartier sous-gare à Lausanne, il s'agissait d'aborder des thèmes peu traités à l'époque par l'Association écoquartier : le débat plus large sur le développement et le renchérissement des espaces urbains en Suisse ; les initiatives concrètes à promouvoir dans les villes et les quartiers.

La deuxième édition s'est déroulée en 2015 dans le quartier du Vallon à Lausanne. L'organisation, comme l'événement, ont été placés sous le signe « Do it together » pour mettre l'accent sur les dynamiques collectives et sur l'expérimentation concrète. La préparation est devenue plus participative et ouverte, une collaboration étroite s'est mise en place avec le quartier, de nombreuses activités interactives et pratiques ont été mises sur pied, le principe du prix libre a été utilisé pour les entrées et les repas.

La troisième édition se déroule en 2017 dans le quartier de Malley, dans l'Ouest lausannois. Comme auparavant, c'est une nouvelle équipe, un nouveau quartier, un nouveau projet à inventer et une nouvelle aventure à vivre. Organisé désormais par l'Association Urbiculture, l'événement s'est donné un nouvel objectif : contribuer aux dynamiques collectives pérennes et à la création d'espaces partagés dans le quartier. RN

Kiffer sa maison de quartier !

La Maison de quartier est un symbole fort de la vie de quartier, un lieu qui accueille chacun sans réserve.

- KIFFER SA MAISON DE QUARTIER (MQ), C'EST : Imaginer la MQ avec les habitants présents ou futurs, participer tous ensemble à sa réalisation et la faire évoluer au cours du temps.
- Créer collectivement une œuvre d'art symbolique du lieu, une temps.
- Proposer des activités diverses pour tous, jeunes, moins jeunes, citiques ainsi que les habitants présents ou futurs, participer tous les jours, toute la journée où elles soient culturelles, sportives ou artistiques. Mais aussi offrir un lieu chaleureux et ouvert où il fait bon se rencontrer et échanger.
- Une MQ qui est un lieu de divertissements et d'activités multi-ouvertes tout d'abord et au-delà avec une offre d'événements pouvant s'apparenter à un centre culturel.
- Une MQ qui rayonne en dehors de ses murs, elle s'ouvre sur l'extérieur, elle « roulotte » dans le quartier.
- Une MQ que les habitants du quartier s'approprient pour en faire leur maison.

Léman et autres leviers économiques pour la durabilité

En 2014, l'Association écoquartier (AE) va au Royaume-Uni et découvre le Bristol Pound. Cette monnaie locale renforce les activités de proximité, tout l'agriculture périurbaine et l'économie sociale et solidaire. Elle invite à privilégier ce qui est proche, qui rapproche et fait du bien à la planète. Sa réussite – impressionnante – repose notamment sur le nombre des acteurs parmi lesquels elle circule.

Puis, c'est ici qu'est lancée une telle monnaie : le Léman, dérivé du crédit mutuel lémanien. Chargé à nos jours, désormais, d'en faire un succès ! Sans oublier de promouvoir aussi les autres vecteurs économiques de durabilité : désinvestissement des énergies fossiles, fiscalité écologique, taxe CO₂ sur les importations, achats responsables, etc. PS

Pour réussir cette utopie, les démarches participatives sont indispensables, dès l'initiation d'un projet de Maison de quartier, à toutes les étapes jusqu'à sa réalisation et bien au-delà.

L'architecture du bâtiment et ses aménagements sont pensés pour un maximum d'ouverture vers l'extérieur. Les espaces aux abords de la Maison de quartier favorisent l'accueil des visiteurs en proposant des bancs et des auvents généreux et quand cela est possible des activités de jardinage à partager par exemple entre enfants et seniors.

À l'intérieur, on y trouve des salles dédiées à des activités spécifiques ainsi que les habitants présents ou futurs, participer tous les jours, toute la journée où elles soient culturelles, semi-professionnelles accessibles à tous est indispensable pour organiser des événements publics et privés. La qualité de l'accueil détermine la réussite de la Maison de quartier, pour cela, il faut créer une entrée spacieuse et chaleureuse, avec une cafétéria ouverte toute la journée, où les visiteurs et les animateurs se croisent et échangent aisément.

Une Maison de quartier réussie, c'est un lieu ouvert à tous où l'on trouve des activités variées et où l'on se sent accueilli tout simplement. MFH+LT



Mixités et modes de vie

Pour l'Association écoquartier (AE), les mixités sociale et fonctionnelle apparaissent indispensables à la réussite d'un quartier. Malgré les tensions pouvant en découler, l'usage partagé du territoire est en effet une condition essentielle – quoique non suffisante – en matière de durabilité, d'intégration sociale et de bien-vivre au quotidien. Autant que possible, il s'agit d'éviter la formation de ghettos et de zones d'habitat ou d'activité par trop exclusives.

Concernant le futur écoquartier lausannois des Plaines-du-Loup (voir lettre P), l'AE a donc salué l'adoption par la Ville de la règle dite des « trois tiers ». En vertu de cette règle, le périmètre à urbaniser comprendra trois catégories de logements : environ 1/3 à loyer subventionné, 1/3 à loyer régulé et 1/3 laissé au libre jeu du marché. La règle fera en outre la part belle à des investisseurs variés, dont en particulier aux coopératives d'habitants (voir lettre C). D'où l'assurance d'une mixité sociale et d'acteurs proactifs au sein des futurs voisinages.

L'avenir en matière de mixité fonctionnelle est en revanche plus délicat à présager. Aux Plaines-du-Loup, une question centrale reste encore sans réponse claire : parmi les surfaces d'activité prévues, y aura-t-il assez d'espaces à prix modéré pour accueillir des activités commerciales et socioculturelles peu ou pas rentables, mais aptes à dynamiser la vie du quartier ? Si de tels espaces sont fortement souhaitables, leur mise en place reste toutefois incertaine, puisque celle-ci relève largement de la volonté des porteurs de projets immobiliers.

Au-delà de ces attentes en matière de mixités sociale et fonctionnelle – attentes classiques, mais à exprimer toujours et encore – l'AE en appelle également à toutes les initiatives favorisant une plus forte implication citoyenne à l'échelle du quartier, ainsi qu'une meilleure prise en compte des enjeux de la transition. L'écoquartier des Plaines-du-Loup devrait, à cet égard, constituer un contexte privilégié pour innover et encourager l'évolution des modes de vie. Il rassemblera un certain nombre d'acteurs prêts à aller en ce sens – au premier rang desquels quelques coopératives d'habitants – et pourra compter sur l'AE pour donner des impulsions, notamment en matière de gouvernance participative (voir lettre G). PS

Nourrir la ville, corps, cœur et âme

Il est bon de grignoter herbes, plantes, fruits et légumes qui se fauillent dans les interstices urbains. Ainsi, capucines, soucis et bourrache prennent volontiers leurs aises sur les rebords de fenêtre. Haricots rame, poireaux, tomates, fraises, ou salades à tondre nous surprennent de leur vigueur, dans l'espace confiné d'un pot de terre cuite.

Bien-sûr, le lien avec les maraichers établis aux portes de nos villes reste incontournable pour remplir nos estomacs. Mais dénicher une sauvagonne abritée du passage des quadrupèdes ou cultiver une fleur comestible au détour d'une courrette, c'est aussi permettre le surgissement d'instantanés poétiques. Se nourrir ainsi, et nourrir la ville, corps, cœur et âme. SR

Outils: pour un habitant acteur du changement !

De plus en plus d'outils placent les habitants au cœur de la rénovation urbaine. Ces outils peuvent prendre différentes formes, mais tous visent un objectif commun : des actions concrètes et coordonnées pour améliorer la qualité de vie dans les quartiers.

Dans le quartier lausannois des Boveresses, la signalétique était lacunaire et il arrivait que les visiteurs doivent rebrousser chemin faute de trouver la bonne adresse. Dans le cadre d'un SAFARI URBAIN – balade de groupe dans le quartier – les habitants ont pu identifier les besoins. Sur cette base, le CONTRAT DE QUARTIER a permis de réaliser les transformations requises. Et c'est lors d'un SAFARI RÉALISATION que les habitants, fiers des nouveaux aménagements, les ont présentés à un large public. JM

Les 6 R

Ce n'est pas le nom d'une nouvelle cotation de valeurs, ce concept peut être appliqué aux processus d'aménagement urbain et de vie de quartier. Les 6 R consistent par exemple à revaloriser des savoirs et métiers « oubliés » (couturiers, réparateurs), mettre en place des filières d'économie partagée (alimentation, service à la personne) ou encore favoriser les filières courtes et locales (ressourcerie, épicerie locale en vrac).

Tout comme la permaculture, avec laquelle il partage beaucoup de valeurs, ce concept peut être appliqué aux processus d'aménagement urbain et de vie de quartier. Les 6 R consistent par exemple à revaloriser des savoirs et métiers « oubliés » (couturiers, réparateurs), mettre en place des filières d'économie partagée (alimentation, service à la personne) ou encore favoriser les filières courtes et locales (ressourcerie, épicerie locale en vrac).

Les 6 R aident à promouvoir une vision intégrée, renforcer les cycles courts, mais aussi stimuler les rencontres entre les différents acteurs locaux... Et ça, on aime ! AM

Urbanisme participatif

Incontournable, la participation. Elle est au cœur de la pratique urbanistique : impossible désormais de faire la ville sans faire participer. Cependant, les tares de la participation sont bien connues : faible représentativité des parties prenantes, risques d'instrumentalisation (top-down – par le système politico-administratif – et bottom-up – par des groupes d'intérêt), démarches alibi... Alors la participation, c'est piège à con » ou manière de véritablement mieux faire la ville ?

Le conflit est inhérent à la production de la ville. Dans les projets urbains, les formes, les fonctions, les usages, les modes de vie supposés et les publics-ciblés sont sujets à controverse. La recherche – par la participation – d'une hypothétique adhésion partagée est vaine. Pourtant, il faut (bien) faire (la ville)...

A tout le moins, la participation permet l'expression de positionnements différenciés. Y compris et surtout les résistances, les oppositions. Habitants, usagers, associations sont reconnus comme détenteurs d'une expertise les rendant légitimes pour questionner et critiquer les projets – obligeant les porteurs de ces projets à prendre en compte les revendications et à expliciter les choix.

Et – parfois – la magie opère ! Car une démarche participative offre l'opportunité de produire davantage qu'un agrégat d'opinions hétéroclites. C'est avant tout une dynamique enclenchée, dont on ne peut (heureusement) pas maîtriser tous les tenants et aboutissants. Organisant des situations d'interaction, elle permet la mobilisation d'une intelligence collective à même de dégager des savoirs utiles (en particulier pour le projet). Voir même de créer des synergies favorables à la vie locale, de tisser des liens constitutifs d'une identité partagée.

Et parfois la magie opère!

Entre le cauchemar de la manipulation et le mirage d'un surplus de démocratie locale, la participation offre une ouverture – fragile et toujours incertaine – pour augmenter potentiellement la qualité des projets urbains et renforcer leur acceptabilité. YB

Plaines-du-Loup, Prés-de Vidy et Plaine de Malley

La Route des Plaines-du-Loup est une des plus longues artères de la Ville de Lausanne : 1.3 km entre le Bâtiment administratif de la Pontaise (ancienne caserne) et le Service des automobiles et de la navigation à la Blécherette. C'est cette route qui donne son nom au premier écoquartier qui sera construit à Lausanne. Le projet, initié par la Ville en 2007 dans le cadre du programme Métamorphose, répond notamment au postulat déposé au Conseil communal par l'un des membres fondateurs de l'Association écoquartier (AE), Giampiero Trezzini, demandant la création d'un tel quartier à Lausanne. C'est autour de ce projet d'écoquartier des Plaines-du-Loup que l'AE s'est développée et a concentré une part importante de ses réflexions et de ses activités. Avec sa remarquable force de proposition, l'AE a ainsi fortement influencé le projet pour qu'il corresponde au mieux à ses valeurs (voir lettres A et D).

Développé sur la base du projet « ZIP », du bureau lausannois Tribu'architecture lauréat du concours d'urbanisme, l'écoquartier des Plaines-du-Loup s'étendra donc d'un bout à l'autre de cette route – qui par la même occasion passera d'un statut de route à celui de rue. Progressivement, dès 2019, il accueillera environ 9'000 habitants et 3'500 emplois. Les quelques 30 hectares où il se situera, qui appartiennent à la Ville de Lausanne, sont aujourd'hui occupés notamment par le parking du Velodrome, des terrains de football et le stade olympique de la Pontaise. Exemplaire sur les volets énergétiques et écologiques, le projet intègre par ailleurs judicieusement les aspects de mixités fonctionnelle et sociale, comprend le développement d'un quart de ses surfaces par des coopératives d'habitants et a été accompagné d'une démarche participative régulière.

Sous cette même lettre P, deux autres projets d'écoquartier sont en cours de développement dans la région lausannoise, celui des Prés-de-Vidy (Lausanne) pour environ 2'700 habitants et 1'500 emplois et dans la Plaine de Malley (Renens et Prilly), avec une première étape dite « Malley-Centre » pour environ 1'650 habitants et 1'650 emplois. Si chacun de ces projets sera spécifique en fonction de son contexte, l'AE attend toutefois le même niveau d'exigence et d'exemplarité pour ces quartiers que pour celui des Plaines-du-Loup, car il est temps de passer de l'écoquartier à la ville durable. VB

Santé communautaire

Il y a santé communautaire lorsque les membres d'une communauté réfléchissent ensemble à leurs besoins en matière d'infrastructures, de prévention et d'accès aux soins conventionnels et non conventionnels.

Dans le cadre d'un projet d'écoquartier, la prévention de la sédentarité s'impose d'emblée. C'est aujourd'hui une des causes principales de nos problèmes de santé. En parallèle des indispensables campagnes de sensibilisation et promotion du sport, imaginons un écoquartier où il fait bon se déplacer déambuler, se rencontrer, bref vivre !

Des promenades ombragées, des chemins, passerelles et rampes dans tout le quartier, sans obstacles, offrent en douceur la possibilité d'activités physiques et de liens sociaux à tous, jeunes, moins jeunes, sportifs et sédentaires. MFH

Vive la ville dense !

Quelques conseils pour une densification de qualité :

COMMUNIQUER EFFICACEMENT : Si la densification est une problématique bien connue des spécialistes, il n'en va pas de même du public dont le préjugé initial est souvent : « dense, c'est mal ! ». D'ailleurs, la densité est une notion relative, ce qui n'aide pas à s'y retrouver. C'est pourquoi un enjeu majeur réside dans la définition des densités et de la densification.

VISER UNE MEILLEURE QUALITÉ : Faire plus dense ne veut pas dire faire trop dense et péjorer la qualité de vie. Il faut donc ajouter à la densité sa sœur jumelle qu'est la qualité. Or la qualité est aussi une notion relative. La densification ne se fera donc pas sans un débat sur la qualité et sans la définition d'un système partagé de valeurs.

NEGOCIER UNE VALEUR AJOUTÉE : Parfois à juste titre, la densification n'est vue

Qu'est-ce qu'un écoquartier ?

Si le terme d'écoquartier apparaît dans le dictionnaire Larousse en 2011 (*portée d'une ville ou ensemble de bâtiments qui prennent en compte des exigences du développement durable, notamment en ce qui concerne l'énergie, l'environnement et la vie sociale*), il n'y a pas pour autant de définition unanimement reconnue. De même, il n'y a pas d'écoquartier modèle, chacun étant spécifique au contexte dans lequel il s'inscrit.

Un écoquartier ou quartier durable, c'est avant tout un quartier, soit un morceau de ville. Ce n'est pas un îlot réfermé sur lui-même, mais un quartier intégré dans le tissu urbain environnant et ouvert sur la ville. Le développement d'un écoquartier s'inscrit dans une maîtrise coordonnée de l'urbanisation et de la mobilité. C'est un quartier dense et fonctionnellement mixte, avec une desserte en transports publics et un réseau de mobilité douce performants afin de favoriser une mobilité durable et de limiter le trafic individuel motorisé.

Un écoquartier vise à réduire la consommation de ressources non renouvelables et à minimiser son empreinte écologique. Il répond à des exigences environnementales élevées, que ce soit en termes d'énergie, de matériaux, de gestion des eaux ou de biodiversité notamment. C'est un quartier qui favorise la mixité intergénérationnelle et sociale, notamment au travers de conditions cadres permettant l'accessibilité au logement pour tous. Les espaces publics et espaces verts doivent être suffisants et de qualité. En tant que lieux de détente et de rencontre, ils contribuent au lien social et à la convivialité. Ils participent à la qualité de vie des habitants et usagers du quartier.

Un écoquartier, enfin, est avant tout construit pour ses habitants et usagers. Il ne peut donc être développé sans un processus participatif. Les futurs habitants et usagers, ainsi que ceux des quartiers voisins, doivent être intégrés le plus en amont possible, tant pour prendre en compte leurs besoins, que pour bénéficier de leur expertise citoyenne. VB

Transports et mobilités durables

Le choix du mode de transport pour chaque déplacement revient à l'usager. Il y a les convaincus qui ne se déplacent qu'à la force de leurs mollets, au quotidien et pour leurs loisirs. Il y a les autres convaincus qui ne peuvent se passer du bruit de leurs engins motorisés.

Et il y a tous les autres, qui sont prêts à se laisser convaincre pourvu qu'on les oriente, de gré ou de force, vers les « mobilités durables » : cheminements piétonniers nombreux, de qualité et bien connectés, itinéraires cyclables sécurisés, stationnement pour vélos au pied des immeubles et à proximité des lieux de destination, desserte fine et fréquentes attractives des transports publics, stationnement automobile limité et réglementé, et de l'information, pour orienter vers le bon mode pour chaque déplacement. ...Autant d'éléments qui devraient se trouver dans un projet d'écoquartier. MB

Des promenades ombragées, des chemins, passerelles et rampes dans tout le quartier, sans obstacles, offrent en douceur la possibilité d'activités physiques et de liens sociaux à tous, jeunes, moins jeunes, sportifs et sédentaires. MFH

PRENDRE LE TEMPS : La participation, la prise en compte des intérêts en jeu, la négociation, tout cela prend du temps et il faut l'accepter. De plus, un temps relativement long est nécessaire pour que la population puisse se faire à l'idée d'un projet. Et au final, vouloir aller vite induit souvent une perte de temps.

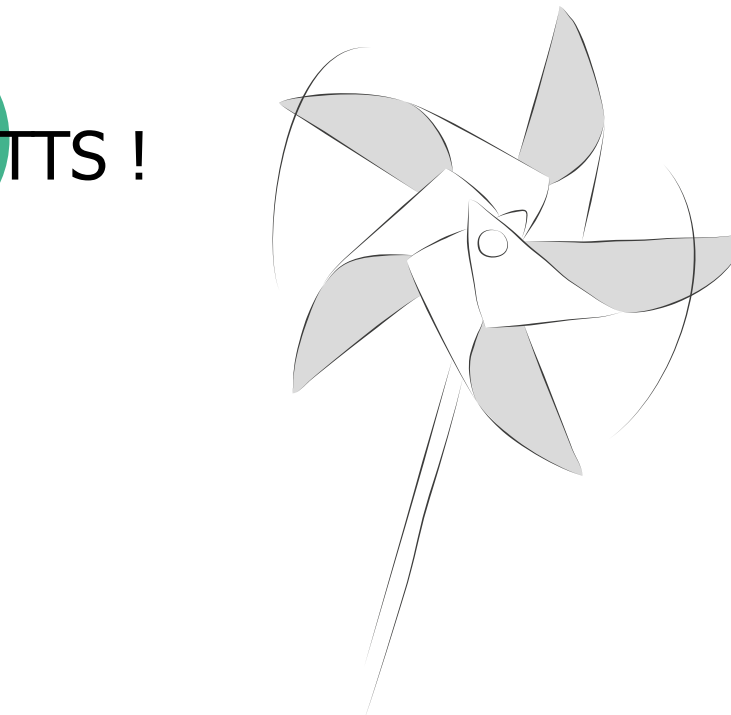
COORDONNER LES POLITIQUES PUBLIQUES : La densification peut avoir des répercussions sur différentes tâches de la collectivité publique. Il est donc important que celle-ci évalue les projets en fonction de ses diverses politiques et anticipe les mesures à prendre.

En définitive, la densification impose de rester modeste face aux avis inconciliables, aux parties prenantes nombreuses, aux prises d'otage politiques, etc. Les responsables politiques sont confrontés à ce défi ; ne pas le relever serait irresponsable. LG

6, 5, 4, 3, 2 mille Watts !

Et si nous étions branchés sur une prise électrique d'une puissance continue de 2'000 watts ? C'est le concept de « Société à 2'000 Watts » développé par les écoles polytechniques pour illustrer les besoins énergétiques soutenables à l'échelle de la planète. Grand défi pour nous qui vivons en Suisse, car cela implique de réduire nos besoins par trois.

Chacun peut agir à son niveau par la gestion de sa mobilité, de ses achats, de son logement. Cependant, des mesures sont aussi nécessaires à plus grande échelle. Ainsi, de plus en plus de collectivités s'engagent. Un quartier, par exemple, peut obtenir le certificat « Site à 2'000 Watts » s'il est exemplaire en matière de mobilité, de gestion des ressources et de participation des différentes parties prenantes lors de sa construction et de son exploitation. ACA





X

MANIÈRES D'INCLURE LA BIODIVERSITÉ

La biodiversité – ou DIVERSITÉ BIOLOGIQUE – est un terme qui englobe tous les groupes taxonomiques, de la flore aux lichens en passant par les oiseaux et autres bestioles cohabitant avec *Homo Sapiens*.

Au sein de l'écosystème urbain, il est possible de favoriser la biodiversité sans en altérer l'usage en aménageant une mosaïque de milieux : prairies et pelouses fleuries, haies/bosquets d'arbustes indigènes, murs en gabions ou en pierres sèches, milieux humides aux berges sinueuses, accotements de route sablonneux, surfaces en friche, pose de nichoirs en faveur d'espèces sensibles, toitures végétalisées (compatible avec la production d'énergie), etc.

L'entretien différencié joue également un rôle majeur car il permet de nuancer certains espaces et ainsi de créer des micro-milieux propices au développement de la vie par exemple en laissant des ourlets herbeux au pied des arbres, un tas de branches au sol ou en fauchant un talus en harmonie avec le cycle de vie des espèces présentes. ACo

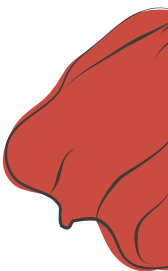


Y

VERDON GARE-LAC, UN PROJET D'ENVERGURE

En 2013, l'Association écoquartier et Yvaie, une association yverdonnoise, prennent position sur le Plan directeur localisé (PDL) du futur écoquartier Gare-Lac à Yverdon. Si le PDL est de qualité, il devrait toutefois intégrer certains compléments : octroi de terrains communaux en DDP aux coopératives d'habitants (voir lettres C et F), promotion d'une mobilité plus durable, mesure incitative pour les objectifs énergétiques dans le cas des plans de quartier à élaborer avec des acteurs privés, intégration de la participation, etc.

Au-delà de cette prise de position spécifique, on notera que de telles recommandations sont à rappeler pour presque chaque nouveau projet. Mais ne soyons pas injustes : de plus en plus de localités vaudoises s'orientent maintenant vers un urbanisme plus durable. Tant mieux ! PS



ZÉRO ÉTHIQUE, ZÉRO DE CONDUITE !

Ah, les petits malins qui jouent avec les mots. Dans l'Est vaudois, par exemple, un lotissement présenté comme un écoquartier. C'est vrai, les bâtiments sont certifiés en matière énergétique. Et reconnaissons que le terme « écoquartier » ne renvoie pas à une définition unanime et n'est pas protégé. Ceci étant, ledit lotissement – des résidences individuelles – se trouve dans un périmètre excentré, dénué de services de proximité et mal desservi par les transports publics. Sans parler de l'absence de réflexion quant aux mixités (voir lettre M) et à la biodiversité.

Conclusion : non, ce n'est pas un écoquartier (voir lettre Q). Juste une opération marketing pour mieux vendre l'immobilier. Ô marketing... PS



AUTEUR-ÉDITEUR : Association écoquartier, CP 5256, CH-1002 Lausanne

LIEU ET DATE DE PARUTION : Lausanne, août 2017

info@ecoquartier.ch, www.ecoquartier.ch

MISE EN PAGE ET ILLUSTRATIONS : Anick Courtois / Palette-Nature

REMERCIEMENTS : A la Ville de Lausanne

pour son soutien financier à l'Association écoquartier



IMPRESSION : PCL Presses Centrales SA, Renens

TIRAGE : 1500 exemplaires sur papier recyclé Refutura

